

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents et représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 1
Date de la convocation : 10 septembre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le SEIZE SEPTEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - M. Olivier DODINOT - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Jean-Christophe NELLO - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoirs :

M. Christian CARRERE, pouvoir à Mme Aurélie LOUPIAS

Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS

Absent non excusé : M. Thierry TATONI

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2026 - 09 - 117 / AFFAIRES FONCIERES

Convention de mise à disposition du local « Ex PTT » avec l'Association L'Arboretum

RAPPORTEUR : Madame Aurélie LOUPIAS

EXPOSÉ :

Vu la demande présentée par l'Association Arboretum, dont le siège est situé 81, avenue Henri Rochier à NYONS, sollicitant la mise à disposition temporaire d'un local communal afin d'y créer et gérer une matériauthèque ;

Considérant que l'Association envisage d'exercer cette activité sur un autre site, mais que les autorisations nécessaires à son installation sur ce site ne sont pas, à ce jour, réunies ;

Considérant que la mise à disposition du local communal situé 2060, route de Gap constitue une solution temporaire et transitoire, permettant à l'Association de débiter son activité dans l'attente de la possibilité d'occuper le site initialement envisagé ;

Considérant que la création d'une matériauthèque contribue à favoriser la récupération, le réemploi et la valorisation des matériaux et à réduire ainsi la production de déchets ;

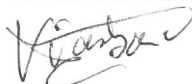
Considérant que ce projet présente un intérêt local ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition à titre gratuit, au profit de l'association Arboretum, du local communal situé 2060, route de Gap, d'une superficie de 165,02 m², afin d'y exercer les activités liées à la création et au fonctionnement de la matériauthèque ;
- **DE DIRE** que cette mise à disposition est temporaire et transitoire, dans l'attente de la possibilité pour l'association d'exercer son activité sur le site initialement envisagé, et que la convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 21 septembre 2026, soit jusqu'au 20 septembre 2027, sans possibilité de renouvellement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Christian TEULADE
Maire de NYONS

